

Méthodologie

Statistiques forestières 2007

Cette brochure contient la mise à jour annuelle d'un certain nombre de données quantifiées sur divers aspects des activités forestières : superficies, matériel ligneux, récolte, production et entreprises.

Les données présentées proviennent de sources très diverses : enquêtes statistiques spécifiques, sous-produits forestiers d'enquêtes ayant un champ principalement agricole, mais aussi dépouillements statistiques liés à des procédures et fichiers administratifs variés (Direction générale de la Forêt et des Affaires rurales, Office national des Forêts, Direction générale des Douanes et Droits indirects, etc.). Ces sources ont une valeur statistique inégale.

Le rassemblement de telles données, en dépit de ces réserves, répond à plusieurs objectifs :

- fournir, en l'état actuel des choses, un outil de travail commode aux personnes et organismes qui, sous

des angles multiples, s'intéressent aux problèmes forestiers ;

- renvoyer le lecteur aux publications plus complètes réalisées sur une source donnée ;
- faciliter la confrontation et l'analyse critique des sources disponibles pour une même grandeur, ainsi que l'harmonisation des concepts ;
- aider, par la prise de conscience qui en résulte, à l'expression des besoins, que ce soit pour améliorer la qualité des sources existantes ou pour en développer de nouvelles.

Les superficies forestières

Les principales données statistiques disponibles sur les superficies forestières sont regroupées dans le premier chapitre. Dans l'interprétation de ces données, plus

analytiques et partielles que synthétiques, parfois légèrement contradictoires, on devra garder à l'esprit les observations suivantes :

- à côté des résultats synthétiques de l'Inventaire Forestier National, dont on trouvera les résultats détaillés dans ses propres publications, il a paru utile de reproduire les sources annuelles générales sur l'occupation du territoire dans leurs résultats forestiers, et les sources administratives sur la répartition des surfaces sous l'aspect de la propriété et du régime administratif ;
- la particularité des méthodes d'observation, d'ailleurs liées aux objectifs particuliers de ces différentes sources, explique probablement les divergences constatées, qui tendent d'ailleurs à se réduire grâce à un effort d'harmonisation des nomenclatures, notamment entre l'enquête « utilisation du territoire » et l'Inventaire Forestier National. Toutefois, la définition physique assez large de la forêt donnée par l'Inventaire n'est pas toujours retenue dans les statistiques administratives ;
- enfin, il convient d'être extrêmement prudent dans les séries chronologiques que l'on pourrait constituer sur les surfaces boisées en France à partir des données chiffrées « Statistiques forestières » des années précédentes.

L'important accroissement apparent constaté depuis 1945 n'est qu'en partie un accroissement réel. Il est également dû, d'une part, à l'extension variable dans le temps et selon les sources de la définition de la forêt ainsi qu'à son insuffisante précision, d'autre part, au progrès considérable de la connaissance

apporté par deux investigations objectives : l'inventaire forestier national depuis 1962 et l'enquête « utilisation du territoire » depuis 1965.

Les résultats de ces deux sources ont presque toujours considérablement réévalué l'estimation antérieure des surfaces, fondée principalement sur le cadastre qui, pour plusieurs raisons, a tendance à sous-estimer les surfaces forestières.

L'enquête « utilisation du territoire » (Teruti-Lucas)

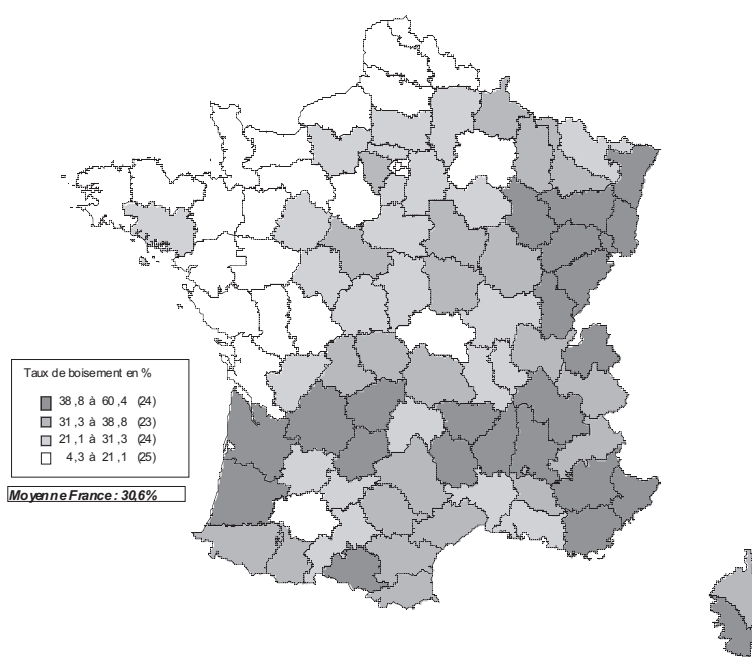
Cette enquête, réalisée chaque année, permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire. Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1982 a été suivi jusqu'en 1990-1991. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais

de représentativité introduits lors du tirage de l'échantillon de 1982. On dispose donc de deux séries historiques continues 1982-1990 et 1992-2004. En 2005, les progrès techniques en matière de numérisation des documents cartographiques et de géoréférencement des points ont incité à redéfinir à nouveau l'échantillon de l'enquête appelée désormais Teruti-Lucas. L'échantillon complet représentatif du territoire comprend en métropole 309 000 points groupés en 31 500 grappes ou segments. L'échantillon est également étendu aux départements d'outre-mer.

Les espaces boisés en France en 2006

Les sols boisés, forêts, peupleraies, bosquets, haies et alignements d'arbres, occupent une place importante au Sud et à l'Est de la France. Dans le Sud-Ouest, la forêt landaise occupe 45 % de la superficie en Gironde et 60 % dans les

Les espaces boisés en France en 2006



Source : Scees - Teruti-Lucas 2006

Landes. Dans le Sud-Est méditerranéen, la forêt mixte composée de résineux et de feuillus a surtout une vocation de protection et de loisirs. Le Nord-Est est le domaine des grandes forêts de plaine en Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et en Bourgogne. Il abrite de vastes massifs résineux dans le Jura et les Vosges.

Les espaces boisés sont peu nombreux dans le Centre, le Nord et à l'Ouest. En Normandie, en Bretagne et en Pays-de-la-Loire, le bocage est très présent. On y compte presque autant de bosquets et de haies que de forêts.

L'inventaire forestier national au service de la forêt

L'Inventaire forestier national est chargé de réaliser l'inventaire du patrimoine forestier et des ressources forestières sur tout le territoire métropolitain.

Les données de l'IFN permettent d'assurer une connaissance aussi complète et précise que possible pour asseoir la politique forestière, permettre l'aménagement du territoire et gérer durablement l'ensemble des ressources naturelles. L'Inventaire forestier national collecte les informations nécessaires au suivi cartographique et statistique de la forêt française, pour tous les types de propriété. Ces informations concernent les arbres, les peuplements mais aussi le milieu écologique.

Les données sont facilement disponibles grâce à la gestion de trois bases de données : une base de données cartographiques, une base de données écologiques et une base de données dendrométriques

(contenant les mesures des arbres et les peuplements).

L'évolution de la méthode de sondage de l'Inventaire forestier national

Jusqu'en 2004, l'inventaire des forêts était réalisé département par département, avec une périodicité de 10 à 15 ans. À chaque département était affectée une année de référence correspondant à l'année pendant laquelle la majorité des observations et des mesures de terrain étaient effectuées. Les résultats nationaux étaient le cumul des données des inventaires départementaux les plus récents. Ainsi en 2004, l'année de référence des résultats nationaux correspond à la moyenne des années de référence des inventaires départementaux s'étalant entre 1989 et 2004. Ceci correspond à une année de référence moyenne 1998.

À partir de 2005, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire national remplace celle des inventaires départementaux tournants. L'échantillon est systématique dans l'espace et dans le temps. Il est fractionné en échantillons annuels présentant la même propriété de répartition uniforme dans l'espace. Chaque échantillon annuel se décline en plusieurs sous-échantillons (appelés niveaux) emboîtés, de densité croissante. Le premier niveau (niveau 1) auquel appartiennent tous les points, correspond à la photo-interprétation. Les trois niveaux suivants font l'objet de levés sur le terrain.

L'inventaire annuel commence par la photo-interprétation de points sur photographies aériennes ou

sur la BD-Ortho® de l'IGN. Ces documents permettent de classer les points d'inventaire de niveau 1 suivant la couverture du sol (forêt fermée, forêt ouverte, lande, etc.) et son utilisation (agricole, production de bois, accueil du public, etc.). Ils permettent également à l'équipe de positionner précisément le point sur le terrain. Chaque année, un dixième de l'échantillon (58 000 points) est pris en compte. Les points à photo-interpréter sont disposés régulièrement sur une grille carrée découpant le territoire, à raison d'un point pour 10 km². Dans les zones populières, l'interprétation porte sur des grappes de 16 points pour 10 km².

À partir de l'échantillon de niveau 1, un point sur deux est pris en compte pour constituer l'échantillon de niveau 2. Les points de ce niveau 2 identifiés comme forêt lors de la photo-interprétation sont alors levés. Environ 7 000 points forêt de la grille d'inventaire (les placettes) répartis sur tout le territoire sont visités chaque année par les équipes de terrain de l'IFN. Les points en forêt de production font l'objet de nombreuses observations concernant le peuplement forestier, la végétation, les conditions stationnelles (pente, exposition, sol, etc.) et de mesures sur les arbres (hauteur, diamètre, etc.). Pour constituer l'échantillon de niveau 3, un point sur deux du niveau 2 est considéré, les points photo-interprétés comme landes sont visités. Au niveau 4, les opérateurs complètent les informations du niveau 2 par des mesures complètes sur les arbres, ce qui permet le cubage des arbres et une estimation plus précise des volumes.

Méthodologie

Région et département	Année de référence Inventaire		Région et département	Année de référence Inventaire		Région et département	Année de référence Inventaire	
	Forêt	peupleraie		Forêt	peupleraie		Forêt	peupleraie
Île-de-France			Alsace			Limousin		
Ile-de-France Ouest ¹	2003	1979	Bas-Rhin	2002	2000	Corrèze	2003	
Seine-et-Marne	2004	1993	Haut-Rhin	1999	1988	Creuse	2004	
						Haute-Vienne	2004	
Champagne-Ardenne			Franche-Comté			Rhône-Alpes		
Ardennes	1998	1998	Doubs	1994		Ain	1995	1995
Aube	1994	1994	Jura	1992	1992	Ardèche	1995	
Marne	1997	1997	Haute-Saône	1995	1995	Drôme	1996	1996
Haute-Marne	1996	1996	Territoire-de-Belfort	1995	1984	Isère	1997	1997
Picardie			Pays-de-la-Loire			Loire	1993	1981
Aisne	2003	2003	Loire-Atlantique	2000	2000	Rhône	1994	1982
Oise	2001	2001	Maine-et-Loire	1997	1997	Savoie	2000	2000
Somme	2002	2002	Mayenne	1999	2000	Haute-Savoie	1998	
Haute-Normandie			Sarthe	1999	1999	Auvergne		
Eure	2002	2002	Vendée	1994	1994	Allier	2001	2001
Seine-Maritime	2002	2002	Bretagne			Cantal	2004	
Centre			Côtes-d'Armor	1995		Haute-Loire	2002	
Cher	1999	1999	Finistère	1996		Puy-de-Dôme	2003	2003
Eure-et-Loir	2004		Ille-et-Vilaine	1995	1980	Languedoc-Roussillon		
Indre	1997	1997	Morbihan	1998		Aude	1989	
Indre-et-Loire	1999	1999	Poitou-Charentes			Gard	1993	
Loir-et-Cher	1998	1998	Charente	1993	1993	Hérault	1996	
Loiret	1992	1992	Charente-Maritime	1993	1993	Lozère	1992	
Basse-Normandie			Deux-Sèvres	1995	1995	Pyrénées-Orientales	1991	
Calvados	2000	2000	Vienne	1996	1996	Prov.-Alpes-C.-d'Azur		
Manche	2001	2001	Aquitaine			Alpes-de-Hte-Provence	1999	
Orne	2001	2001	Dordogne	1992	1992	Hautes-Alpes	1997	
Bourgogne			Gironde	1998	1998	Alpes-Maritimes	2002	
Côte-d'Or	2004	1990	Landes	1999	1999	Bouches-du-Rhône	2003	
Nièvre	1996		Lot-et-Garonne	2000	2000	Var	1999	
Saône-et-Loire	2002	2003	Pyrénées-Atlantiques	1995	1995	Vaucluse	2001	
Yonne	1999	1999	Midi-Pyrénées			Corse		
Nord-Pas-de-Calais			Ariège	1990	1990	Corse-du-Sud	2003	
Nord	2000	2000	Aveyron	1994	1981	Haute-Corse	2004	
Pas-de-Calais	2000	2000	Haute-Garonne	2000	2000			
Lorraine			Gers	2001	2001			
Meurthe-et-Moselle	1990	1980	Lot	2002	1990			
Meuse	1991	1991	Hautes-Pyrénées	1997				
Moselle	1993	1982	Tarn	1992	1992			
Vosges	1992		Tarn-et-Garonne	2002	2002			

1. L'Île-de-France Ouest couvre l'ensemble des départements 75 + 78 + 91 à 95.

Les résultats de l'Inventaire forestier national

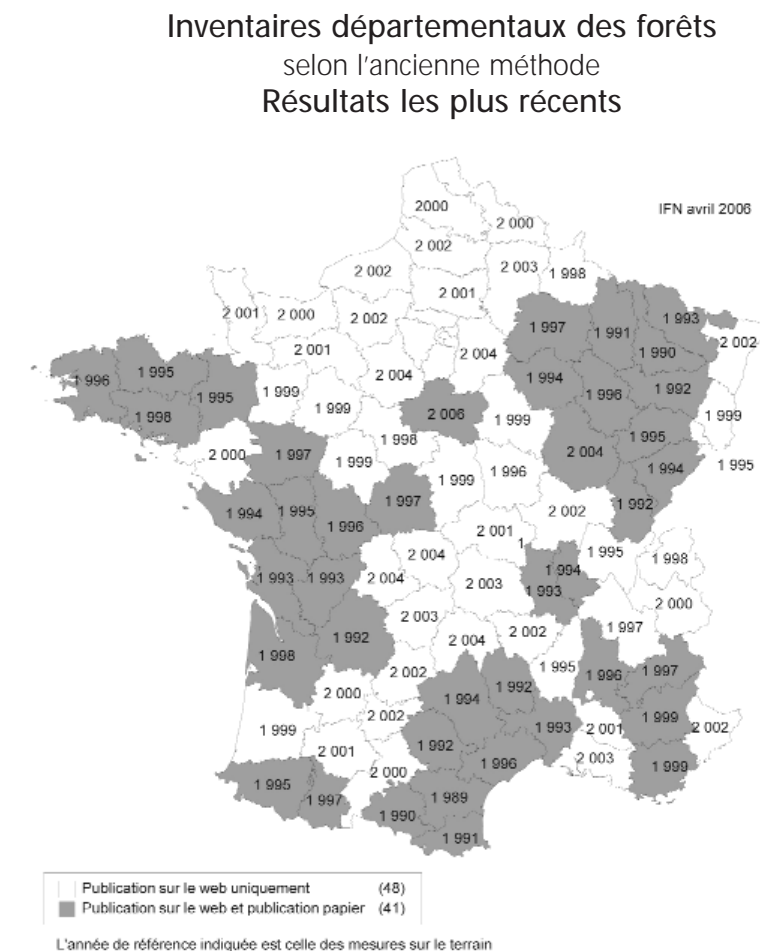
La modernisation continue des méthodes d'inventaire et des outils informatiques garantit une fiabilité et une disponibilité des résultats de l'Inventaire forestier national. Les informations fournies sur le site web : www.ifn.fr sont régulièrement mises à jour et donnent un bon aperçu, et des forêts françaises, et des résultats dont dispose de l'IFN.

On trouvera dans la présente publication un condensé de ces résultats sur la répartition des surfaces forestières par catégorie de propriété, par essence principale et par structure forestière, les volumes de matériel sur pied et les accroissements par catégorie de formation, par essence principale et par catégorie de propriété.

Les surfaces (pages 14 à 18), le tableau synthétique (page 33 tableau du bas), les volumes sur pied et les accroissements (pages 34 à 39) donnés à l'échelle régionale découlent de l'application de l'ancienne méthode d'inventaire dont les résultats s'étalent entre 1989 et 2004. En revanche, les résultats nationaux en surface (pages 12 et 13) et en volume (pages 32 et 33 tableau du haut) sont issus des campagnes d'inventaire 2005 et 2006 réalisés selon la nouvelle méthode d'inventaire. Les écarts entre les deux types de résultats ne proviennent donc pas d'erreurs mais du changement de méthode.

La production de plants forestiers

L'article R.552-11 du Code forestier indique que « les fournisseurs de



matériels forestiers de reproduction sont tenus de déclarer leur activité lors de la création de l'entreprise au préfet de région dont dépend le siège social de celle-ci. Si le siège social est à l'étranger, la déclaration est faite auprès du préfet de région dont dépend le lieu de production. Un registre des fournisseurs de matériels forestier de reproduction est tenu à jour par le préfet de région ».

En application de ces dispositions, les pépiniéristes forestiers (pépinières privées, administratives et

de l'Office national des Forêts) et les négociants en plants forestiers, soit environ 260 entreprises en 2006, sont tenus de répondre à l'enquête annuelle sur la production et la vente de plants forestiers qui couvre la campagne allant du 1^{er} juillet de l'année n au 30 juin de l'année (n + 1). L'enquête est lancée par les services régionaux chargés de la forêt des Directions régionales de l'Agriculture et de la Forêt, les réponses sont traitées par le Cemagref.

